



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 juin 2023 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

**ABSENCES :**

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif  
M. Michel Larue, Directeur d'arrondissement  
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine  
et des services de soutien administrative  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie  
Mme Sonia Vibert, Direction du bureau de projets  
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 04.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements  
tenus dans l'arrondissement.

---

**10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues et élus débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 26.

---

**CA23 16 0163**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du  
6 juin 2023, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du  
6 juin 2023, à 19 h, tel que proposé.

## **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

## **CA23 16 0164**

### **Amendement à l'ordre du jour**

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

### **AMENDEMENT AU POINT 40.12 PROPOSÉ**

**DE REMPLACER** la proposition d'abrogation des résolutions CA23 16 0134 et CA23 16 0135 par l'adoption, sans changement, du *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* visant à convertir les voies partagées en piste cyclable sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement.

## **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

---

### **10.04 - Période de questions du public**

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 28 ET SE TERMINE À 20 H 32.

<b>CITOYENS</b>	<b>QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS</b>
Renée Beaudry	Rue d'Outremont
Michael Rutherford	Problème ruelle entre Champagneur et Outremont, parallèle à Bernard
Pierre Lacerte	Respect du zonage
Yves Plourde	Sécurité autour des écoles
Emmanuel Licha	VOIR QST. 6 SVP EN LIGNE
Céline Forget	Comité citoyen
Geoffrey King	VOIR QST.5 EN LIGNE SVP.
<b>CITOYENS</b>	<b>QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL</b>
Paul Lenzi	J'ai reçu un constat pour avoir soi-disant mis de la neige dans la rue. Je n'ai pas reçu de détails mais je devine que mon déneigeur est accusé d'avoir mis la neige dans la rue, c'est-à-dire dans les bancs de neige de la rue. Pourtant, tous les autres déneigeurs font pareil. Ma question est simple, mais je comprends que vous n'auriez probablement accès à la réponse immédiatement. J'apprécierais une réponse éventuelle. Combien de constats ont été émis l'hiver passé à Outremont pour cette même infraction

	à la loi AO-78, article 10, par. 2? Merci
Colette Vanasse	Nous avons écrit plusieurs fois dans la dernière année au Maire de l'Arrondissement ( M. Desbois) qui nous a promis que le problème serait référé à M. Meloche et aux personnes responsables. Toujours sans nouvelles et la situation ne s'améliore pas. Nos nouveaux voisins ont littéralement un dépotoir sur leur balcon ( Edifice 1140 rue Lajoie App. 1) et nous avons avise le propriétaire plusieurs fois car nous sommes en communication avec lui. Cette situation est COMPLÈTEMENT innacceptable, avec cette chaleur les ratons laveurs, mouffettes, rats et autres rongeurs vont se mettre dans la partie. Nous avons des photos et demandons que la ville puisse intervenir MAINTENANT. Ce problème dure depuis trop longtemps AVEC PIECES JOINTES
Sylvie Potvin	La toilette du parc Kennedy ouvrira le 10 juin. Il n'y a pas de toilette au parc Pierre-Danserau. Pourquoi n'y a-t'il pas de service de toilettes dans ces parcs ? Ou plutôt: Quand installerez-vous des toilettes dans ces parcs ?
Dogan Papatya	Le marquage au sol au niveau des passages piétons sont effacés dans la plus grande partie d'Outremont et ce depuis automne. Malgré plusieurs alertes pourquoi cela n'a pas été faite? Qu'est-ce que vous prévoyait pour que la situation ne se répète plus? Car il y a un très grand danger pour les piétons, pour les enfants surtout que les voitures font de moins en moins de stop sur les artères.
Geoffrey King	Comme membre, je présenterai un survol du travail de la Table depuis deux ans; veux assurer que les membres du conseil ont reçu les comptes-rendus ainsi que les recommandations de la Table et qu'ils (elles) ont eu le temps de les lire - leurs reactions a ses recommandations; veux aussi apporter leur attention a une lettre (copies a distribuer lors de la seance) recue par la Table ecrite par une residentante d'Outremont qui songe a demenager parce que l'arrondissement est sale (objet : la manque de proprete).
Emanuel Licha Comité Transport actif Nouvelle Querbes	Nous sommes préoccupé.e.s par le niveau de sécurité du transport actif dans l'ensemble de l'arrondissement et en particulier aux abords des écoles. Nous constatons un manque et parfois une absence d'installations dédiées à la protection des piétons et des cyclistes. Nous avons alerté à de nombreuses occasions sur les menaces qui pèsent sur tous les déplacements vulnérables. Nous voyons apparaître ici et là quelques initiatives locales, mais encore rien qui ressemble à une véritable politique de sécurisation de l'ensemble des transports actifs dans l'arrondissement. Nous saluons l'arrivée de Michel Larue, un urbaniste de formation, comme directeur d'arrondissement. Nous espérons que cette nomination permettra d'engager une politique de mobilité active ambitieuse dans Outremont. Notre question: quelles sont les prochaines étapes prévues pour l'instauration de pistes cyclables protégées et la mise en place de sens uniques aux abords des écoles, et selon quel calendrier?
Josefina Ades	Étant donné que: 1) l'évidence scientifique que les collisions entre piétons et cyclistes sont très marginales; 2) l'avenue Bernard est d'une largeur considérable pour être partagée sécuritairement entre cyclistes et piétons; 3) les alternatives de traverses pour les cyclistes sur Lajoie et St-Viateur sont peu sécuritaires, 4) l'expérience de cohabitation sur l'avenue Mont-Royal entre cyclistes et piétons est très positive, est-il envisageable d'aménager de manière sécuritaire les trois tronçons de rue sur Bernard actuellement fermées aux voitures pour que les vélos puisse y traverser sans mettre en danger les piétons?
ginette brouillet	Bonjour. Mon conjoint, David Levine et moi, avons une maison et une haie de cèdres la borde. En 2020, nous avons observé la destruction de quatre cèdres suite à une grande utilisation de sel en 2019 par les employés de l'arrondissement et ce, liée à un hiver où il y avait beaucoup de glace. Depuis nous avons demandé le remplacement de ces arbres. Beaucoup de démarches ont été entreprises sans succès notamment au 311- Yannick Rousseau et Marie-Claude Leblanc. Cette dernière contactée a mentionné qu'elle s'occuperait de notre dossier. Nous n'avons pas eu de nouvelles. Également, Mme Stéphanie Paradis a mentionné que la haie nous appartenait; le cadastre de notre terrain indique clairement le contraire. Notre numéro de dossier est : 22-269987. Nous sommes en parfait accord avec la politique de l'arrondissement qui est la plantation de nouveaux arbres mais aussi leurs remplacements.
Rani Cruz	Depuis l'automne, l'arrondissement a remis du stationnement sur lajoie à l'endroit où se trouvait la piste cyclable au cours des dernières années. Récemment, l'arrondissement a peint les lignes de la piste cyclable et a gardé le stationnement en place, ce qui a rendu l'utilisation de la piste cyclable extrêmement dangereuse pour les cyclistes et a causé de la confusion pour tout le monde sur la route. Aujourd'hui, la peinture a été

	effacée. Pourquoi cette rue a-t-elle été si mal planifiée sur le plan de la sûreté et de la sécurité ? Et quand allez-vous refaire des pistes cyclables protégées une priorité pour Outremont ?
Diane Shea	C'est choquant de voir des actes violents d'antisémitisme à Outremont. Notre maire doit prendre une position ferme contre l'antisémitisme et les crimes haineux dans l'arrondissement. Que fera l'arrondissement pour lutter contre le racisme à Outremont à la suite des actes haineux envers deux personnes de la communauté hassidique qui ont été révélés par les médias plus récemment ?
Simon Latraverse	Bonjour, Les recommandations de la Table de concertation sur le bon voisinage seront-elles disponibles en ligne et est-il prévu de tenir une rencontre à laquelle les citoyens pourront faire leurs commentaires et leurs propres recommandations.

---

## CA23 16 0165

### Prolongation de la période de questions des citoyens

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 31 ET SE TERMINE À 20 H 50.**

### VOTE

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

---

**À 20 h 49, le président du conseil suspend la séance.**

**À 21 h 03, le conseil reprend ses travaux.**

---

## CA23 16 0166

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 2 mai 2023, à 19 h**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) ;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 2 mai 2023, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA23 16 0167**

**Accorder un contrat à Groupe ABF inc., pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont - Dépense totale de 223 581,52 \$, taxes incluses (contrat : 194 418,71 \$ + contingences : 19 441,87 \$ + incidences : 9 720,94 \$) - Appel d'offres public OUT-TRV02-23 - 4 soumissionnaires / Dépense provenant du budget PDI, fonctionnement de l'arrondissement et du SIRR**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238959001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** au Groupe ABF inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de courtes sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 418,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public OUT-TRV02-23 (4 soumissionnaires) ;

**D'AUTORISER** une dépense d'un montant de 194 418,71 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Groupe ABF inc. pour des travaux de reconstruction de courtes sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont ;

**D'AUTORISER** une dépense de 19 441,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

**D'AUTORISER** une dépense de 9 720,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 223 581,52 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et le budget d'incidences ;

**D'IMPUTER** cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 57 % par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), pour un montant de 126 372,16 \$, taxes incluses, et à 43 % par l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 97 209,36 \$ taxes incluses.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1238959001

---

**CA23 16 0168**

**Exercer l'option du premier renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 73 273,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service d'entretien, réparation et maintenance système chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes**

**mécaniques et électroniques, dans le cadre du contrat accordé à la firme Black & McDonald, majorant ainsi le montant total du contrat de 203 078,04 \$ à 276 351,29 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement**

**ATTENDU QUE** le 2 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant de 203 078,04 \$, taxes incluses, à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, suite à l'appel d'offres public 20-18089 (référence : CA20 16 0196 / 1208145001);

**ATTENDU QUE** l'annexe 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, ajustée selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement ;

**ATTENDU QUE** pour la première option de renouvellement couvrant la période comprise entre le 15 juillet 2023 et le 15 juillet 2024, l'IPC s'élève à 6,78 %;

**ATTENDU QUE** le 2 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant de 203 078,04 \$, taxes incluses,

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239293002.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'EXERCER** la première option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé d'un montant de 73 273,25 \$, taxes incluses, à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 73 273,25 \$, incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC, pour une période d'un (1) an, soit du 15 juillet 2023 au 15 juillet 2024 pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239293002

---

## **CA23 16 0169**

**Accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don d'environ 2 000 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques pour jeunes et adultes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » / Autoriser la bibliothèque Robert-Bourassa d'élaguer et de recycler des documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don**

**ATTENDU QUE** les bibliothèques montréalaises doivent éliminer régulièrement des documents périmés et/ou abîmés et/ou devenus de moindre intérêt et que devant la nécessité de disposer de ces biens et de libérer de la place pour les nouveautés, les bibliothèques montréalaises participantes ont conçu le projet de donner ces documents à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, organisme à but non lucratif, voué

à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population montréalaise, et ce, afin que cet organisme assure la gestion de leur solde de document ;

**ATTENDU QUE** depuis 1996, la Ville de Montréal et Les Amis de la Bibliothèque de Montréal conviennent d'une entente de principe relativement aux dons de documents périmés et/ou sous utilisés afin d'organiser un solde annuel de livres de Les Amis de la Bibliothèque de Montréal et d'injecter la majeure partie des profits dans les programmes d'animations des bibliothèques ;

**ATTENDU QUE** le don, à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, d'environ 2 000 documents périmés et/ou sous utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels) qui proviennent de la collection de la bibliothèque Robert-Bourassa représente un intérêt pour l'Arrondissement qui bénéficie d'avantages économiques liés à la gestion déléguée d'une vente de livres ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239470001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** à l'organisme Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, un don d'environ 2 000 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

**D'AUTORISER** la bibliothèque Robert-Bourassa à élaguer et à recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1239470001

---

#### **CA23 16 0170**

**Approuver la convention de services à intervenir avec Services d'entretien Alphanet, pour le déploiement d'une brigade de propreté sur sur l'avenue Laurier, du 7 juin au 10 octobre ainsi que sur l'avenue Dollard du 27 juin au 3 novembre 2023 / Autoriser une dépense totale de 44 209,34 \$, incluant les taxes / Autoriser le directeur d'arrondissement, monsieur Michel Larue, à signer ladite convention à cet effet / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement**

**ATTENDU QUE** l'embauche d'une brigade de propreté est essentielle au bon déroulement des activités estivales sur nos avenues commerciales ;

**ATTENDU QUE** la brigade propreté de l'Avenue Bernard sera financée à même le budget de la piétonnisation ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239203006 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** un contrat de gré à gré à l'entreprise Services d'entretien Alphanet inc. pour le déploiement d'une brigade de propreté sur l'avenue Laurier, du 7 juin au 10 octobre 2023, et sur l'avenue Dollard, du 27 juin au 3 novembre 2023 ;

**D'AUTORISER** une dépense de 44 209,34 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat pour le déploiement d'une brigade de propreté sur l'avenue Laurier, du 7 juin au 10 octobre 2023, et sur l'avenue Dollard, du 27 juin au 3 novembre 2023 ;

**D'AUTORISER** Michel Larue, Directeur d'arrondissement, à signer la convention de services pour et au nom de l'arrondissement ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1239203006

**CA23 16 0171**

**ADDENDA - Accorder une contribution financière totalisant 28 306 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les projets de convention à cet effet / Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions**

**ATTENDU QUE** le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets ;

**ATTENDU QU'AFIN** d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité ;

**ATTENDU QU'UNE** entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M \$, couvrait la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023. Le 13 avril 2023, la Ville de Montréal a reçu une lettre confirmant que l'entente administrative 2018-2023 était prolongée d'une année, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 ;

**ATTENDU QUE** les projets déjà soutenus dans le cadre de cette entente peuvent donc être prolongés et bonifier selon les besoins locaux des arrondissements et la capacité des organismes afin de limiter les bris de service ;

**ATTENDU QU'APRÈS** analyse des bilans 2022-23, l'arrondissement d'Outremont souhaite reconduire les projets de 3 organismes souhaitant la prolongation dont Ado Spectrum, Outremont en famille et la Table de quartier d'Outremont pour un montant de 28 306 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227426001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** un soutien financier de 28 306 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) ;

Organisme	Projet financé	Période	Soutien accordé en prolongation 2023
Ado-Spectrum	Samedi Trouve ta voie	1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024	6 250 \$
Outremont en Famille	Popote Famille à emporter	1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024	8 215 \$



Table de quartier d'Outremont	Vivre Ensemble	1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024	13 841 \$
Total			<b>28 306 \$</b>

**D'APPROUVER** les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers ;

**D'AUTORISER** la secrétaire d'arrondissement à signer lesdits projets de convention pour et au nom de l'arrondissement et ce, conformément à l'article 6 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

#### VOTE

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1227426001

#### **CA23 16 0172**

**ADDENDA - Accorder un soutien financier additionnel de 30 000 \$ à Casteliers pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2024 pour la réalisation de son programme d'offre de service / Approuver le projet de convention addenda à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement**

**ATTENDU QUE** l'arrondissement octroie une contribution financière récurrente à l'organisme partenaire Casteliers depuis 2015. S'élevant à 30 000 \$ par année en 2014, la contribution était de 124 864 \$ pour les années 2022, 2023 et 2024, une moyenne de 41 621 \$ par année. Cette contribution est indexée depuis 2022 ;

**ATTENDU QUE** la subvention versée à ce partenaire culturel de l'arrondissement lui permet d'offrir une programmation de spectacles, d'expositions et de films reliés aux arts de la marionnette, lui permet également d'organiser des rencontres nationales et internationales autour des arts de la marionnette ;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement a cédé le bâtiment situé au 30-32, avenue Saint-Just (lot 5 495 867 cadastre du Québec) à l'organisme Casteliers pour une durée de 30 ans le 6 novembre 2017 et qu'il assure, avec la prise en charge du bâtiment, la préservation et mise en valeur du patrimoine bâti, la gestion et financement du projet de rénovation majeure, l'entretien et la gestion d'un bâtiment municipal et l'enrichissement de la vie culturelle du quartier;

**ATTENDU QUE** Casteliers fait face à une augmentation considérable des frais reliés à l'entretien du bâtiment depuis 2018 ;

**ATTENDU QUE** ce fardeau financier empêche l'organisme de mettre en place les actions initialement prévues ;

**ATTENDU QUE** la bonification de la contribution de 15 000 \$ par année à partir de 2023 permettra à l'organisme de mieux répondre aux objectifs qu'elle s'était donnés au bénéfice des citoyennes et citoyens d'Outremont ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1218477004 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** une contribution financière additionnelle de 30 000 \$ toutes taxes applicables incluses, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 31 décembre 2024, à l'organisme à but non lucratif

Casteliers dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offre de services, majorant ainsi la contribution totale de 124 864 \$, incluant les taxes à 154 864 \$, incluant les taxes (référence CA21 16 0316) ;

**D'APPROUVER** le projet de convention addenda entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention addenda, pour et au nom de l'arrondissement ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1218477004

---

#### **CA23 16 0173**

**Renouvellement de l'entente avec le Théâtre Outremont - Accorder un soutien financier de 418 336 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2023-2024 sous réserve de l'approbation du Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 266 988 \$ à l'arrondissement Outremont / Demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière / Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233205002 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** un soutien financier de 418 336 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2023-2024, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 266 988 \$ à l'arrondissement d'Outremont ;

**D'APPROUVER** le projet convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière ;

**DE DEMANDER** au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière ;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement, suite à la décision du comité exécutif ;

**D'IMPUTER** une dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le Service de la culture de la ville pour un montant de 266 988 \$ et l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 151 348 \$.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:**           Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1233205002

---

**CA23 16 0174**

**Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois d'avril 2023**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2023.

30.01 1236131013

---

**CA23 16 0175**

**Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2023**

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2023.

30.02 1236131014

---

**CA23 16 0176**

**Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2023**

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2023

30.03 1236131015

---

**CA23 16 0177**

**Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2023**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2023.

30.04 1236131016

---

**CA23 16 0178**

**Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2022**

**DÉPÔT** du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2022.

30.05 1233711011

---

**CA23 16 0179**

**Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2022**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711010 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AFFECTER** le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2023 au montant de 394 800 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel ;

**D'ATTRIBUER** l'usage unique de l'objet comptable 31025 aux activités d'urgence climatique pour l'arrondissement Outremont.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1233711010

---

**CA23 16 0180**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468).** L'objet de ce règlement vise à revoir certaines règles régissant le déroulement de la période de questions des citoyens lors des séances du conseil

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à revoir certaines règles régissant le déroulement de la période de questions des citoyens lors des séances du conseil.

40.01 1233711012

---

**CA23 16 0181**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468).** L'objet de ce règlement vise à revoir certaines règles régissant le déroulement de la période de questions des citoyens lors des séances du conseil

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 juin 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711012.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468). L'objet de ce règlement vise à revoir certaines règles régissant le déroulement de la période de questions des citoyens lors des séances du conseil.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1233711012

---

#### **CA23 16 0182**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des articles 8.20 à 8.20.7.1 relatifs aux espaces de stationnement tarifés dans l'arrondissement dont la compétence relève désormais de la Ville centre**

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les articles 8.20 à 8.27.1 relatifs aux espaces de stationnement tarifés dans l'arrondissement dont la compétence relève désormais de la Ville centre.

40.03 1235069024

---

#### **CA23 16 0183**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des articles 8.20 à 8.20.7.1 relatifs aux espaces de stationnement tarifés dans l'arrondissement dont la compétence relève désormais de la Ville centre**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 juin 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069024.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les articles 8.20 à 8.27.1 relatifs aux espaces de stationnement tarifés dans l'arrondissement dont la compétence relève désormais de la Ville centre.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1235069024

---

#### **CA23 16 0184**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) - Modification du nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille**

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier le nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille ainsi que la période de gratuité prévue au règlement.

40.05 1235069026

---

#### **CA23 16 0185**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) - Modification du nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 juin 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069026 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2023) (AO-588). L'objet de ce règlement vise à modifier le nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille ainsi que la période de gratuité prévue au règlement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1235069026

---

**CA23 16 0186**

**Avis de motion et dépôt et d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Querbes entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur et des avenues Champagneur et Bloomfield entre les avenues Van Horne et Lajoie prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Querbes entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur et des avenues Champagneur et Bloomfield entre les avenues Van Horne et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.07 1235069027

---

**CA23 16 0187**

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Querbes entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur et des avenues Champagneur et Bloomfield entre les avenues Van Horne et Lajoie prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 juin 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069027 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Querbes entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur et des avenues Champagneur et Bloomfield entre les avenues Van Horne et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1235069027

---

**CA23 16 0188**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'arrêts obligatoires sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux à l'intersection de l'avenue Champagneur**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 2 mai 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069016 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter des arrêts obligatoires sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux à l'intersection de l'avenue Champagneur prévus à l'annexe « A.1 » du *Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1235069016

---



**CA23 16 0189**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Joyce et les avenues Durocher, de l'Épée et Querbes entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 2 mai 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069017 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur les avenues Joyce, Durocher, de l'Épée et Querbes entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1235069017

---

**CA23 16 0190**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Stuart entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 2 mai 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069019 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Stuart prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171).

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1235069019

---

**CA23 16 0191**

**Abroger les résolutions CA23 16 0134 et CA23 16 0135 entérinées par le conseil de l'arrondissement lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2023 visant à modifier le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour convertir les voies partagées en piste cyclable sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et modifier les règles de stationnement applicables**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 2 mai 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069020 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté nord de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Outremont et Stuart prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171).

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1235069020

**CA23 16 0192**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'assurer une concordance entre les règles de stationnement sur l'avenue Vincent d'Indy prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et les opérations d'entretien de la chaussée réalisées par la Division de la voirie - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie.**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 2 mai 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069021 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Vincent d'Indy prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1235069021

---

**CA23 16 0193**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - Prohiber de 11 h à 21 h la conduite de vélos sur les avenues piétonnes**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 2 mai 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069023 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances* (1063). L'objet de ce règlement vise à ajouter aux prohibitions prévues à l'article 2 du *Règlement concernant les prohibitions et nuisances* (1063) la conduite de vélos sur les avenues piétonnes de 11 h à 21 h.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1235069023

---

#### **CA23 16 0194**

**Édicter une ordonnance visant la création d'un projet de « Rues actives et familiales » sur l'avenue Marsolais, sur le tronçon de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et l'avenue Maplewood et sur les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069028.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant la création d'un projet d'implantation et d'aménagement de rues actives et familiales visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur, sur l'avenue Marsolais, sur le tronçon de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et l'avenue Maplewood et sur les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1235069028

---

#### **CA23 16 0195**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juin à novembre 2023 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236737007.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête des voisins Hartland** » ;
- Événement « **Olympiades Fanny-Lajeunesse** » ;
- Événement « **Un arbre pour mon quartier** » ;
- Événement « **Mariage traditionnel vietnamien** » ;
- Événement « **Fête des voisins McDougall** » ;
- Événement « **Fête de fin d'année – École Lajoie** » ;
- Événement « **Première montréalaise du film Jules au pays d'Asha** » ;
- Événement « **Fête de fin d'année et projet de Rue-école De l'Épée** » ;
- Événement « **Cinéma projection à la place Marcelle-Ferron** » ;
- Événement « **Fête des voisins Dollard** » ;
- Événement « **Déjeuner sur l'herbe** » ;
- Événement « **Fête de fin d'année du CPE Frisson de colline** » ;
- Événement « **Piétonnisation boulevard Dollard** » ;
- Événement « **Fête des voisins Hazelwood** » .

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1236737007

---

#### **CA23 16 0196**

**Édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, le renouvellement pour une durée de trois (3) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement.**

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b) tel que prévu dans l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit (AO-21)*;

**ATTENDU QUE** toutes les autres dispositions du Règlement AO-21, notamment l'article 4 (g) devront être respectées ;

**ATTENDU** les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur ;

**ATTENDU QUE** des travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro d'Outremont et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 19 h et 6 h, et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023 ;

**ATTENDU QUE** la seule alternative serait de fermer la station de métro d'Outremont pendant la durée des travaux et de prolonger la durée des travaux de plusieurs mois ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux ;

**ATTENDU QU'UN** comité de suivi avec des citoyens riverains pour le bon déroulement du chantier a tenu neuf rencontres, soit le 16 juin 2021, le 16 août 2021, le 22 octobre 2021, le 8 décembre 2021, le 1<sup>er</sup> juin 2022, le 12 juillet 2022, le 20 septembre 2022, le 6 décembre 2022, le 3 avril 2023 et une dixième est prévue le 10 juillet 2023 ;

**ATTENDU QUE** la STM souhaite poursuivre les travaux du comité de bon voisinage et ses communications auprès des riverains ;

**ATTENDU** les décisions du 6 avril 2021 (Résolution CA21 16 0105, numéro de dossier : 1218358007), du 3 mai 2021 (Résolution CA21 16 0148, numéro de dossier : 1218358007 - addenda pour limiter la durée de l'ordonnance à 2 mois), du 6 juillet 2021 (Résolution CA21 16 0217, numéro de dossier : 1218358018), du 13 septembre 2021 (Résolution CA21 16 0302, numéro de dossier : 1218358027), du 7 mars 2022 (Résolution CA22 16 0073, numéro de dossier : 1228358002), du 7 juin 2022 (Résolution CA22 16 0195, numéro de dossier : 1228358014), du 6 septembre 2022 (Résolution CA22 16 0304, numéro de dossier : 1228358024), du 5 décembre 2022 (Résolution CA22 16 0438, numéro de dossier : 1228358031) et du 14 mars 2023 (Résolution CA23 16 0075, numéro de dossier : 1238358004) ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358015 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER**, le renouvellement, pour une durée de trois (3) mois, de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec Inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit* (AO-21), soit du lundi au jeudi, de 19 h, et ce, jusqu'à 6 h.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1238358015

---

#### **CA23 16 0197**

**Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 81, avenue Springgrove**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 24 mai 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358018.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 81, avenue Springgrove :

La demande d'approbation de PIIA.

Sans réserve.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358018

---

**CA23 16 0198**

**Désigner la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2023**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711014 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE DÉSIGNER** la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2023.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1233711014

---

**CA23 16 0199**

**Déposer les recommandations de la Table de concertation bon voisinage**

**DÉPÔT** des recommandations de la Table de concertation bon voisinage.

60.01 1237378001

---

**CA23 16 0200**

**Informé le conseil d'arrondissement de la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition concernant la démolition complète du bâtiment situé au 1222, avenue Van Horne**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1237776002 ;

**DÉPÔT** de la décision du comité d'étude des demandes de démolition concernant le bâtiment sis au 1222-1226, avenue Van Horne.

60.02 1237776002

---

**CA23 16 0201**

**Inform**er le conseil d'arrondissement de l'abrogation de l'article 31 et de l'annexe A du *Règlement sur la propreté (AO-78)* suite à l'adoption du *Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (22-028)* et du *Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002)*

**ATTENDU QUE** le projet de *Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (22-028)* ainsi que le *Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)* ont été adoptés par le conseil municipal le 16 mai 2022 ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec, le conseil de la ville a été déclaré compétent quant à l'adoption et à l'application de la réglementation relative à la distribution d'articles publicitaires ;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement s'inscrit dans l'objectif d'atteindre la cible de zéro déchet d'ici 2030 prévue au Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 qui comprends plusieurs actions visent à mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique, notamment celle de réduire l'impact de la distribution d'articles publicitaires (action 1.1.2) ;

**ATTENDU QUE** le règlement proposé prévoit qu'un article publicitaire ne peut être déposé sur une propriété privée que si le propriétaire ou l'occupant accepte de le recevoir en ayant apposé sur la propriété (porte d'entrée ou boîte aux lettres) une affiche conforme l'autorisant et qu'un article publicitaire ne peut être distribué dans un emballage, un sac, une enveloppe ou tout autre contenant composé de plastique non dégradable ou de plastique dégradable (plastiques oxodégradables, oxofragmentables, biodégradables ou compostables) ;

**ATTENDU QUE** le règlement prenait effet douze mois après son adoption pour permettre à l'ensemble des distributeurs d'adapter leur modèle d'affaires, le cas échéant ;

**ATTENDU QUE** l'application du règlement a été déléguée aux arrondissements, de même que le pouvoir de régir la distribution des articles publicitaires, à l'exception des normes portant sur des objets prévus au *Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (22-028)*;

**ATTENDU QUE** les dispositions relatives au « opt-out » prévues dans les différents règlements adoptés par les conseils d'arrondissement sont ainsi abrogées ;

**ATTENDU QUE** les dispositions qui figurent actuellement dans la réglementation qui a été adoptée par les conseils d'arrondissement en matière de distribution des articles publicitaires et qui n'ont pas été abrogées dans le *Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (22-028)* demeurent en vigueur. Les conseils d'arrondissement pourront modifier la réglementation en vigueur en adoptant des normes qui portent sur les autres aspects de la distribution des articles, notamment en matière de nuisances (horaires de distribution et modalités de dépôt sur la propriété privée) et d'exigences relatives à la délivrance de permis ;

**D'INFORMER** le conseil de l'arrondissement de l'abrogation de l'article 31 et de l'annexe A du *Règlement sur la propreté (AO-78)* suite à l'adoption du *Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (22-028)* et du *Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002)*

60.03

---

**Levée de la séance**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 30.

70.01



---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement et Chef de  
division - Soutien administratif

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.